

Ville de  
**MONTGERON**

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
CODE POSTAL 91230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**MAIRIE DE MONTGERON**  
CONSEIL MUNICIPAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

OBJET : **N°24/75**  
**Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à démission**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit du mois de novembre à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 08 novembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

CONSEILLERS EN EXERCICE

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.



Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, Mme NICOLAS, M. GOURY, Mme DOLLFUS, M. CORBIN (à partir de la délibération n°24/75), Mme GARTENLAUB, M. LEROY, Mme RAUNIER, M. KNAFO, M. LE TADIC, Mme NOURRY, M. NOEL, M. FERRIER, Mme MOISSON, Mme DALAIGRE, M. MATTENET, Mme MORIN, M. MAGADOUX, Mme CARLOS, Mme BENZARTI, M. SOUMARE (à partir de la délibération n°24/78), Mme TOUCHON, M. LE MEUR, Mme GUERY, M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, Mme NADJI, M. VEYRAT, M. MILOSEVIC

Absents ayant donné procuration :

M. DUROVRAY ayant donné procuration à Mme CARILLON  
Mme PLECHOT ayant donné procuration à M. FERRIER  
M. SALL ayant donné procuration à M. GOURY  
M. SOUMARE ayant donné procuration à Mme DOLLFUS (jusqu'à la délibération 24/77)  
Mme DE SOUZA ayant donné procuration Mme NICOLAS  
M. CROS ayant donné procuration Mme NADJI

Absent : M. CORBIN (jusqu'à l'adoption du procès-verbal du 23/09/2024)

Mme GUERY a été élue secrétaire de séance

**OBJET : ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A DEMISSION**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-4, L2122-7, L2122-7-1, L2122-10, L2122-12, L2122-13 et L2122-15

Vu la délibération n°02 du Conseil municipal en date du 26 mai 2020 relative à la création des postes d'Adjoints au Maire et fixant leur nombre à 9,

Vu la délibération n°03 du Conseil municipal en date du 26 mai 2020 relative à l'élection des Adjoints au Maire

Vu l'arrêté municipal n°20/0730 en date du 28 mai 2020 donnant délégation de fonctions et de signature dans les domaines des finances et du budget à Monsieur François DUROVRAY,

Considérant que Monsieur François DUROVRAY a été élu 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire avec délégation de fonctions et de signature dans les domaines des finances et du budget,

Considérant la nomination de Monsieur François DUROVRAY aux fonctions de ministre des Transports,

Considérant qu'en raison de ses nouvelles fonctions et de ses mandats en cours, Monsieur François DUROVRAY a souhaité démissionner de son poste de 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,

Considérant que Monsieur François DUROVRAY souhaite, fort de son engagement et attachement pour Montgeron, rester Conseiller municipal,

Considérant que la démission de Monsieur François DUROVRAY a été acceptée par Madame la Préfète de l'Essonne,

Considérant la vacance d'un poste d'Adjoint au Maire,

Considérant la nécessité de pourvoir au remplacement de ce poste en respectant le principe de parité,

Considérant que le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, décider que le nouvel Adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'Adjoint démissionnaire,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul Adjoint au Maire, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Considérant que s'est porté candidat : Monsieur Christian FERRIER,

Considérant la constitution du bureau de vote, sous la présidence de Mme le Maire, comme suit :

- Secrétaire : Mme GUERY ;
- Assesseurs : Mme BILLEBAULT et M. VEYRAT,

Considérant que Monsieur LE TADIC est le Conseiller municipal le plus âgé présent,

Considérant l'avis de la Commission municipale permanente en date du 13 novembre 2024,

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,**

**Abstentions :** M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. CROS, Mme NADJI, M. VEYRAT, M. MILOSEVIC

**DECIDE** Le maintien du nombre d'Adjoints au Maire à 9.

**DECIDE** De pourvoir au remplacement du poste de 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, vacant.

**DECIDE** Que l'Adjoint au Maire nouvellement élu occupera dans l'ordre du tableau, le même rang que l'Adjoint démissionnaire.

**PROCEDE** A l'élection du 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue.

Est candidat : Monsieur Christian FERRIER

Nombre de votants : 35

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35

Nombre de bulletins blancs : 4

Nombre de bulletins nuls : 3

Nombre de suffrages exprimés : 28

**PROCLAME** Que Monsieur Christian FERRIER est élu 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

**DIT** Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

  
**Sylvie CARILLON**  
Maire de Montgeron  
Conseillère régionale d'Ile-de-France

